

PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2024

Convocation du 13 mai 2024

Excusés: B COUDERT (procuration à G EYRAUD), S CATHEBARD (procuration à C DURASTEL),

Secrétaire de séance : C DURASTEL

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Camping municipal : une seule candidature a été déposée. La gestion du camping a été confiée à AltIPyr (Mr Pierre PAYS) du 03 mai au 30 septembre 2024.

Subventions Associations : Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant
ACCA St Privat d'Allier	400 €
Club des Aînés	350 €
Amicale des donateurs de sang	350 €
Association Sportive St Privat	1000 €
Association Défense du Patrimoine	300 €
Comité FNACA	200 €
Comité départemental Ligue contre le cancer	160 €
Amicale Sapeurs-Pompiers de Siaugues	150 €
Amicale Sapeurs-Pompiers de Cayres	150 €
Association Animatek	500 €
APE Ecole Publique St Privat d'Allier	1000 €
Compte OCCE Ecole Eugène Valette	750 €
Association Collectif 880	450 €
ADMR Bains	400 €

Micro crèche : Une rencontre a eu lieu avec Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture, le service juridique puis avec les services de l'Agglomération pour mettre en place un fonds de concours. La décision interviendra au conseil de l'Agglomération au mois de septembre

Point de vue Montée de l'Eglise : les agents communaux ont fait établir plusieurs propositions pour les matériaux. Le conseil municipal donne son accord pour le composite.

Délibération prise pour Régularisation emprise foncière des voiries existantes : vente parcelle 176C N°439 lieu-dit « Les Sognes » au Département

Monsieur Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande du Département afin de régulariser les emprises foncières des voiries existantes dont la propriété ne lui a pas encore été transférée.

La parcelle Section 176C, N°439, lieu-dit « Les Sognes », d'une superficie de 278 m², bien de section de Saint Didier d'Allier est concernée par ce type de régularisation. Une indemnisation est proposée pour cette régularisation, fixée à 2500€/ha.

L'ensemble des frais lié à cette régularisation est pris en charge par le Département.

Aucune commission syndicale n'est constituée pour cette section.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2411-6-II 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est compétent pour délibérer sur les ventes de biens de section ayant pour objectif une opération d'intérêt public.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la vente de cette parcelle au Département afin qu'elle soit portée au domaine Public Routier Départemental
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents à intervenir

Délibération pour adhésion de la commune de SAINT PRIVAT D'ALLIER au groupement de commandes porté par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute -Loire pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.

Dossier voirie : faire demande au département pour proroger la subvention

Emplois école : les 2 contrats CDD arrivent à terme fin août. Possibilité de faire 1 CDI pour la cantine (25/35^{ème}) et 1 CDI pour ménage école remplacement (10/35^{ème})

Demande de l'ONAC pour honorer la mémoire de Mr Roger RAMEY, né le 07 septembre 1919 à Saint Privat d'Allier, résistant, décédé en déportation. La demande consiste à ériger une plaque et commémorer le 80^{ème} anniversaire de sa mort en février 2025. Le conseil municipal réfléchit à la pose d'une stèle vers le monument aux morts de la commune.

Demande de la commune de Bains pour la création d'une aire de bivouac vers le lac de l'œuf sur la commune de Saint Privat. Refus de la commune du fait que nous avons un terrain de camping et que les tarifs sont relativement bas